

L'Europe et la Méditerranée vers l'intégration

Conférence finale du projet "UNIMED Business Network"

CONFINDUSTRIA, Rome, 11 mars 2003

"DES PAROLES AUX ACTES"

1. Assurer une intégration économique et sociale réussie dans la région euro-méditerranéenne est l'un des principaux défis d'aujourd'hui. Les milieux d'affaires euro-méditerranéens ont toujours soutenu avec force l'objectif de la Déclaration de Barcelone d'établir une zone de paix et de prospérité partagée, notamment par l'établissement d'une zone de libre-échange d'ici 2010. Pour atteindre ce but, une action immédiate est requise. A mi-parcours de la date prévue, et malgré quelques progrès, beaucoup reste à faire. Au rythme actuel des réformes, la zone de libre-échange ne sera pas réalisée en 2010.
2. C'est avec cet objectif stratégique, au-delà même des graves tensions actuelles, pourtant bien présentes à l'esprit de tous les participants, que les organisations d'entreprises euro-méditerranéennes, réunies à Rome le 11 mars 2003, à l'occasion de la conclusion du projet "UNIMED Business Network", lancent un appel en faveur d'une approche plus ambitieuse et d'une nouvelle dynamique dans le processus d'intégration euro-méditerranéen. En particulier, elles invitent les gouvernements euro-méditerranéens, les institutions européennes et toutes les parties prenantes au Partenariat, à agir dans les deux grands domaines suivants: l'intégration économique et la dimension humaine de l'intégration.

L'intégration économique dans la région euro-méditerranéenne

3. Les organisations d'entreprises constatent avec regret que le faible niveau d'investissements reste l'un des principaux problèmes pour le développement des pays partenaires méditerranéens. Une nouvelle fois, trois conditions préalables ont été soulignées, afin d'améliorer l'attractivité des PPM. Il est absolument essentiel de :
 - Etablir un cadre réglementaire juridique et économique transparent et stable, favorable à l'initiative et l'innovation de manière à permettre aux PPM de participer pleinement et de bénéficier de l'économie de la connaissance. Les besoins spécifiques des PME doivent être attentivement pris en compte.
 - Créer rapidement un marché sud-méditerranéen. Les milieux d'affaires du nord et du sud de la Méditerranée saluent chaleureusement la conclusion des négociations de l'accord d'Agadir, destiné à créer une zone de libre-échange entre l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. Cet accord devrait être étendu aux autres pays partenaires méditerranéens. Par ailleurs, les milieux d'affaires notent les progrès accomplis concernant la conclusion des Accords d'association, mais soulignent l'importance de leur pleine et rapide mise en œuvre.

- Accélérer l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux d'infrastructures. Les milieux d'affaires euro-méditerranéens demandent un plan d'action régional qui rééquilibre les investissements en infrastructures de l'UE en faveur du sud de l'Europe et de la Méditerranée et demandent d'être impliqués directement dans les phases de planification et de réalisation de ces réseaux.
4. Au-delà de ces conditions de base, les milieux d'affaires demandent la mise en place des mesures d'accompagnement suivantes, visant à faciliter les flux d'investissements directs étrangers vers le sud :
- Développer des instruments financiers innovants et flexibles qui facilitent les partenariats publics privés visant en particulier le développement des réseaux locaux d'entreprises. Cette dynamique devrait être accompagnée par le biais d'une coopération entre acteurs au niveau local.
 - Promouvoir le développement de centres régionaux de compétences (publics-privés, européen et méditerranéens) afin de soutenir la compétitivité des entreprises. Les centres devront être en mesure de fournir à des entreprises locales de la même branche, en particulier les PME, une formation adéquate, des conseils en matière technologique, et un accès à un savoir codifié de manière à favoriser l'innovation et l'intégration.
5. Cependant, l'intégration économique euro-méditerranéenne ne sera un succès que si elle s'intègre pleinement dans le processus de libéralisation en cours dans le cadre de l'Agenda du développement de Doha de l'OMC. Les priorités des organisations d'entreprises euro-méditerranéennes, qui adhèrent pleinement au processus multilatéral, sont un meilleur accès aux marchés pour les biens industriels, la libéralisation des marchés de services et le lancement de négociations sur l'investissement et la facilitation des échanges à la conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancun en septembre 2003. Afin d'atteindre ces résultats, la coopération devrait être renforcée entre les négociateurs de l'UE et des pays partenaires méditerranéens afin d'améliorer la compréhension réciproque et donc permettre le rapprochement de leurs positions, facilitant ainsi le consensus nécessaire à une conclusion réussie de l'Agenda du développement de Doha dans les délais convenus. Pour leur part, les organisations d'entreprises euro-méditerranéennes ont décidé d'intensifier leur dialogue afin de soutenir ces objectifs et d'assurer que les intérêts des entreprises sont pleinement pris en compte au bénéfice de tous.

La dimension humaine de l'intégration dans la région euro-méditerranéenne

6. L'intégration politique et économique ne peut être un succès sans une prise en compte de la dimension sociale, humaine et culturelle, qui devra par conséquent être traitée en priorité. Il est nécessaire de rassembler les sociétés autour d'un socle culturel commun, fondé sur l'ouverture et le respect des différences. Afin d'atteindre cet objectif, les milieux d'affaires euro-méditerranéens expriment les recommandations suivantes :
- Education et formation :
 - Renforcer le rôle des partenaires sociaux dans la définition des systèmes d'éducation et de formation, et en particulier en ce qui concerne : l'analyse des besoins de formation pour accroître la compétitivité des entreprises et

la capacité d'insertion professionnelle des travailleurs ; la mise en place de systèmes de formation professionnelle continue ; l'e-learning.

- Appuyer l'extension des programmes "Tempus" et "Leonardo da Vinci" à tous les pays partenaires méditerranéens, afin de promouvoir le transfert des meilleures pratiques européennes et la mobilité des étudiants et des travailleurs. De tels programmes devraient également avoir un impact sur la diffusion de la connaissance des langues étrangères.
- Créer un réseau euro-méditerranéen des institutions impliquées dans les politiques de formation et d'emploi afin de promouvoir le débat, et la diffusion des informations et des bonnes pratiques.
- Développer une nouvelle politique d'immigration fondée sur l'analyse approfondie des besoins des entreprises en termes de compétences de la main d'œuvre, éventuellement par l'introduction de bases de données mettant en évidence les besoins au niveau local. La mobilité des travailleurs devra être facilitée par des contrats flexibles tels que le travail à durée déterminée.
- Agir en vue d'améliorer la reconnaissance mutuelle des qualifications, à travers la définition de normes minimales de compétences dans la région euro-méditerranéenne. A cette fin, il serait utile de faire connaître dans les pays sud-méditerranéens les meilleures pratiques européennes, avec une référence particulière aux accords entre partenaires sociaux dans le cadre du développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie.

Le rôle des organisations d'entreprises dans l'intégration euro-méditerranéenne

7. Les milieux d'affaires euro-méditerranéens ont une tradition longue et ininterrompue, de dialogue et de coopération, qui date d'avant même le lancement du processus de Barcelone. Depuis ses débuts en mai 2000 à Tunis, le projet UNIMED Business Network a largement stimulé les échanges d'expériences et d'idées entre les participants. Cet exercice, très apprécié par les organisations sud-méditerranéennes, a bénéficié à tous les membres.
8. Le résultat le plus remarquable du projet a été sans nul doute de rassembler les organisations d'entreprises des douze pays partenaires méditerranéens, sans exception. Le projet a conduit à la création de l'UMCE (Union méditerranéenne des confédérations d'entreprises), à Istanbul en 2002. Ce résultat, qui démontre que les milieux d'affaires sont en avance sur le processus politique, indique la voie à suivre. L'UMCE, à travers une action concertée au niveau régional, est pleinement engagée à soutenir activement le processus d'intégration sud-sud et la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange.
9. L'UMCE et l'UNICE continueront de travailler côte à côte de manière dynamique afin d'amener le Partenariat euro-méditerranéen vers une nouvelle dimension de coopération.
